Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

À l'école Charles-Rodrique ainsi que dans son deuxième bâtiment, l'école des Pixels, nous voulons que les élèves et l'ensemble du personnel se sentent bien et en sécurité. Depuis plusieurs années, nous avons pour mission de promouvoir un milieu de vie sain et sécuritaire pour l'ensemble de leurs occupants. Les membres du personnel collaborent quotidiennement à sa mise en œuvre. Nous avons la volonté de faire respecter les droits de tous et d'offrir un climat sain, agréable et sécuritaire qui favorise le développement et l'engagement de chaque élève. La violence et l'intimidation sont inacceptables, elles ne sont jamais tolérées que ce soit à l'école, dans l'autobus ou par le biais des médias sociaux. La prévention demeure notre priorité.

Portrait de la situation

Le portrait de situation nous indique que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école, bien que les sentiments d'appartenance et de justice demeurent des axes à travailler. Peu de situations d'intimidation sont rapportées et nous sommes satisfaits de constater que les élèves et leurs parents font confiance au personnel de l'école au moment de la dénonciation. Le déploiement d'une matrice comportementale, nous a permis d'uniformiser nos attentes envers les élèves, et ce, peu importe l'endroit, le moment et l'intervenant avec lequel il se trouve. L'enseignement des habiletés socioémotionnelles et de la gestion des conflits sera réalisé à l'aide du programme Hors piste, nous permettant ainsi d'uniformiser nos pratiques. Les gestes de violence observés démontrent souvent peu d'intention de blesser, mais une réaction impulsive suite à une situation.

Priorités

- Arrimer les compréhensions des situations et les interventions lors de manifestations de violence.
- Diminuer le nombre d'interventions en lien avec les comportements violents.
- Développer les fonctions exécutives prioritaires de nos élèves pour favoriser la réussite éducative et sociale de nos élèves.
- Favoriser le développement des habiletés socio-émotionnelles de nos élèves.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Transmission des règles de conduite du centre de services scolaire;
- Offre de formation pour favoriser l'implication dans la vie scolaire;
- Capsules d'information dans l'info-parents ou par courriel et sur le site internet de l'école;
- Sollicitation des parents en vue de leur implication dans la vie de l'école;
- Initiatives pour favoriser l'implication des parents dans la vie scolaire.

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Document explicatif destiné

aux parents de l'école

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.





Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Dépister et d'intervenir tôt (habiletés sociales, gestion des émotions, préalables à la lecture et à l'écriture, développement du langage oral, fonctions exécutives, etc.);

Bonifier de l'arrimage école / service de garde par le partage de pratiques gagnantes;

Plan de surveillance stratégique;

Favoriser le développement des fonctions exécutives dès le préscolaire 4 ans;

Activités pour promouvoir les saines habitudes de vie et le bien-être de tous

Diffuser les informations pertinentes en lien avec la violence et l'intimidation au personnel;

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Dans le but que tout comportement lié à la violence ou l'intimidation cesse le plus rapidement possible, des moyens confidentiels ont été rendus accessibles pour dénoncer les incidents. Aussitôt signalés, les actes de violence ou d'intimidation sont évalués et des mesures de protection sont mises en place si nécessaires. Les plaintes et les signalements sont traités de façon confidentielle par une équipe formée à cet effet.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- -Mise en place de stratégies visant la protection de la personne ayant subie de la violence ou de l'intimidation.
- -Implication de tous les membres du personnel pour favoriser un environnement sain et sécuritaire pour tous.
- Le choix de l'intervention est fait en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement, de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité et de l'aptitude de l'élève.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.gc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- L'élève souhaitant dénoncer une situation ou demander de l'aide pour lui-même ou pour quelqu'un d'autre peut s'adresser à n'importe quel adulte de l'école en qui il a confiance. Le parent peut communiquer avec la direction d'établissement au 418-838-8571 ou via courriel : riouxm6@cssdn.qouv.qc.ca

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : <u>plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca</u> / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / <u>quebec.ca/droits-eleves</u>.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire. Ce shéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet <u>cssdn.gouv.qc.ca</u>):



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : <u>plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca</u> / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / <u>guebec.ca/droits-eleves</u>.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le :



Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève



Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2024-2025 ?

Implantation d'une matrice comportementale pour favoriser une meilleure adhésion aux comportements attendus.

Favoriser l'arrimage de la compréhension des situations et l'uniformisation interventions entre tous les intervenants.

Favoriser le développement des habiletés socio-émotionnelles de nos élèves.

Développer un langage commun dans la gestion de conflits.

Quelles actions avons-nous réalisées?

Enseignement explicite des comportements par le déploiement d'une matrice comportementale commune à tous.

Implantation du programme Hors Piste qui préconise une approche globale de gestion de l'anxiété, du développement des habiletés socio-émotionnelles et de la gestion des conflits.

Augmentation de la consultation des élèves pour favoriser un engagement et une plus grande implication dans le milieu.

Régulation des interventions nécessaires en lien avec la matrice comportementale et les attentes envers les élèves.

Création d'une protocole de gestion de crise nous permettant d'arrimer nos interventions.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

Désir plus important chez les membres du personnel de consulter les élèves et une augmentation du désir des élèves de s'impliquer et de s'investir à l'école. Les sentiments de justice et d'appartenance demeurent des enjeux.

La quantité de situations de violence physique est en diminution et ceux-ci relèvent généralement d'une impulsivité.

La violence verbale ou la banalisation de certaines expressions demandent des interventions fréquentes, notamment quant à la présence multiethnique de notre milieu.

Plus grande implication du personnel dans la poursuite du programme Hors Piste et langage commun plus présent.

Adhésion plus importante des élèves aux valeurs de l'école et aux comportements attendus.

Meilleure sensibilisation à la nécessité de développer les fonctions exécutives prioritaires chez nos élèves.





